

# **C.I.C.**

## **Conseil interréseaux de concertation**

Bruxelles, le 5 mai 2009

### **L'enseignement supérieur en communauté française Vers une harmonisation du paysage...**

#### **NOTE POLITIQUE**

Le paysage de l'enseignement supérieur en Europe et en Communauté française de Belgique connaît depuis quelques années un processus de transformation qui se décline en rapprochements, coopérations, intégrations ou fusions et ceci selon des logiques tantôt de réseaux, tantôt géographiques.

Les mesures prises en Communauté française, en particulier depuis 2004, ont poursuivi trois objectifs majeurs :

- mettre en œuvre le « processus de Bologne » dans l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur. Le décret du 31 mars 2004 définit l'enseignement supérieur, favorise son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinance les universités ;
- favoriser les rapprochements des universités entre elles (par le biais des académies universitaires à ce jour, et à l'avenir, par des fusions entre universités), et des autres institutions entre elles (notamment, des fusions entre Hautes Ecoles).
- favoriser les rapprochements entre universités et institutions d'enseignement supérieur hors universités, en permettant les codiplômations ou des intégrations d'enseignements de type long à l'université.

Les enjeux de ces objectifs doivent être étudiés avec attention et méthode.

L'évolution de l'enseignement supérieur en Europe rend plus actuelle encore la question de ces rapprochements entre institutions, pour plusieurs raisons :

- tout l'enseignement supérieur, universitaire ou non, est entré de plain-pied dans l'Europe de Bologne. Partout, les anciens programmes ont été remplacés par des programmes de bacheliers et de masters ; partout, ces programmes sont constitués de crédits ECTS ; partout, les étudiants participent à la mobilité internationale ...

- la comparaison internationale montre en effet que dans de nombreux pays, la plupart des formations sont intégrées, à des degrés divers, dans les universités alors que, chez nous, elles sont situées en dehors de celles-ci. C'est le cas de la France. En Flandre par contre, le processus d'académisation des types longs est en cours sans déboucher obligatoirement à une intégration aux universités.

### **Quelques constats actuels**

En Flandre comme en Communauté française, les universités mènent une politique qui vise à intégrer un maximum des types longs venant des Hautes Ecoles afin d'accroître dans les meilleurs délais leur nombre d'étudiants et de la sorte, pouvoir s'assurer un meilleur financement lorsque celui-ci sera attribué aux académies, aux « associaties » en Flandre.

Par ailleurs, l'impatience de certains acteurs qui expriment le souhait de voir leurs formations de type long intégrer (rejoindre) l'université, soit en correspondance aux programmes universitaires existants, soit en demeurant des formations distinctes oblige au questionnement de l'évolution du paysage de l'Enseignement supérieur.

A l'inverse, de nombreuses Hautes Ecoles qui très souvent organisent les deux types de formation, craignent de voir le type court marginaliser, au risque de le voir considérer comme un enseignement supérieur de second rang, qualification qu'il ne mérite pas. De plus, de nombreuses synergies fonctionnent très bien entre ces deux types d'enseignement et tout doit être mis en œuvre pour que cela perdure (passerelles, laboratoires communs, ...)

Le type court répond en effet à des objectifs professionnels précis et à des besoins différents de la part des jeunes et de la société ; ses programmes sont davantage orientés vers la formation pratique. Ils se distinguent ainsi des enseignements dispensés à l'université et dans le type long hors université. Les programmes de type court remplissent un rôle fondamental et sociétal qui doit être davantage reconnu.

Face à l'évolution probable de certaines filières de formation du type court (pédagogique, paramédicale, ...) les autorités des Hautes Ecoles insistent pour que le modèle existant soit maintenu et l'allongement des études ne soit envisagé que par des masters caractérisés par où la créativité et l'opérationnalité des métiers - coorganisation, alternance, ...

Il serait regrettable pour la cohérence de l'offre de formation en Communauté française, et contraire aux traditions de collaborations étroites et au regard de l'évolution internationale qui se sont développées entre le type long et le type court au sein des Hautes Ecoles, de ne pas se soucier de l'avenir du type court dans le futur paysage de l'enseignement supérieur.

### **Quelques balises**

Il est nécessaire de clarifier le paysage de notre enseignement supérieur, non seulement vis-à-vis des autres pays, mais aussi pour nos étudiants.

L'enseignement de type long en Hautes Ecoles se caractérise par une démarche intellectuelle basée sur les besoins des milieux professionnels et une recherche appliquée, ce qui justifie que cet enseignement puisse ici être qualifié de « professionnalisant » et de niveau universitaire.

L'enseignement de type court et professionnalisant ne peut se trouver isolé dans des structures distinctes, d'autant plus que dans de nombreux cas, des synergies sont possibles – existent déjà.

De façon générale, la défense des spécificités des formations en Hautes Ecoles est et reste indispensable et tout particulièrement :

- L'accessibilité des études à un maximum de jeunes (cfr. le communiqué à l'issue de la conférence des Ministres de l'enseignement supérieur de ces 28 et 29 avril 2009)
- La proximité
- Le caractère professionnalisant des formations.

Les Autorités des Hautes Ecoles demandent aussi que toute modification du paysage de l'enseignement supérieur en Communauté française ne soit plus traitée cas par cas, Haute Ecole par Haute Ecole, formation par formation sans qu'une vision d'ensemble, respectueuse des spécificités de chacun, puisse être avancée.

Les Autorités des Hautes Ecoles considèrent également que les « zones d'influence » universitaires de demain engloberont tous les opérateurs actuels de l'enseignement supérieur et donc y compris la Promotion Sociale et les Ecoles Supérieures des Arts.

Enfin et ce n'est pas le moindre, toute évolution du paysage de l'enseignement supérieur doit ne pas nous faire oublier qu'au centre des préoccupations, il y a la place à réserver à l'étudiant, l'intérêt pour les étudiants : disposer d'une offre claire et variée de formation, permettre une mobilité accrue des parcours d'études, maintenir une offre de proximité à coûts raisonnables, ...

### **Notre stratégie**

Malgré des conceptions (des approches) différentes, tous acceptent de dire que le maintien de la situation actuelle devient difficilement défendable et que de nouvelles pistes doivent être explorées. A côté de celle évoquée par les universités, le Conseil interréseaux de concertation avance un autre scénario, assez ressemblant à la mise en place des Académies, avec une gestion paritaire de tous les acteurs.

L'enseignement supérieur doit se présenter comme un ensemble cohérent, organisé de manière concertée par tous les acteurs, et constitué de formations complémentaires entre elles, chacune répondant à des attentes spécifiques des différents publics. Au sein d'une nouvelle structure et pourquoi pas de pôles universitaires, les programmes universitaires et non universitaires pourraient se compléter mutuellement, chacun bénéficiant des expériences et des points forts des autres, tout en renforçant la visibilité de leurs spécificités.

Ces nouvelles plateformes (entités cohérentes) regrouperaient les universités et les Hautes Ecoles, les formations universitaires, les formations de type long (intégrées ou non à l'université) et les formations de type court.

Cette structure à créer devrait être gérée de façon paritaire par les universités et les autres institutions d'enseignement supérieur. Le développement de chaque institution serait ainsi assuré et chacun verrait son rôle et sa fonction clairement identifiés.

Cette structure de plateforme comporterait deux axes de recherche distincts :

- Un axe de recherche de fond, abstraite et théorique - un axe orienté vers la recherche fondamentale
- Un axe de recherche appliquée et opérationnelle - un axe orienté vers la formation professionnalisante.

### **Ce que cela implique**

Le paysage de l'enseignement supérieur en Communauté française devrait être organisé en un ensemble de quelques grands pôles d'enseignement et de recherche et développant des collaborations étroites entre les différents et actuels opérateurs de l'enseignement.

Ceci ne sera envisageable que si :

- Un dispositif législatif spécifique donne une réelle existence à ce nouveau concept et y encourage les collaborations entre les différentes composantes ;
- Chaque institution se positionne clairement au sein d'une des plateformes, même si des collaborations autres restent possibles ;
- Les modalités d'organisation et les critères de financement des actuelles formations restent distincts garantissant autonomie et spécificité. Cependant, une harmonisation des procédures est souhaitée.

De la sorte, **les objectifs majeurs visés** pour l'avenir de l'enseignement supérieur sont bien :

- Une vision d'ensemble pour les collaborations entre institutions, **équitable et équilibrée** pour tous, où les formations de types courts trouvent la reconnaissance de l'éminente fonction qu'elles assurent dans la société ;
- La redéfinition de l'enseignement supérieur **dans son ensemble**, alliant les universités et les Hautes Ecoles, dans un processus incluant à la fois les types longs et les types courts ;
- Le développement de plateformes universitaires qui respectent les identités et les spécificités, surtout pédagogiques, de leurs différentes composantes et dans une plus grande harmonisation.

Pour le Groupe de travail,  
A. Coudyzer